

DOSSIER D'ADHESION LOUPS BLANCS SAISON 2016 / 2017

Le dossier d'adhésion est à compléter en début de saison par tous les adhérents du club et à remettre au bureau.

Pour toute personne s'inscrivant les documents à fournir sont les suivants :

- La fiche individuelle d'adhésion dûment complétée et signée,
- La fiche « Autorisations et attestations » dûment complétée et signée,
- Le contrat de location ainsi que le paiement et les chèques de caution si vous souhaitez en bénéficier,
- L'autorisation parentale si le futur adhérent est mineur,
- Le formulaire SPORTMUT, si vous ne souhaitez pas y adhérer.
- L'imprimé de demande de licence ainsi que le certificat médical présent sur cet imprimé,
NE PAS REMPLIR L'ENCART LICENCE (réservé FFFA)
- L'autorisation de surclassement en cas de demande de surclassement,
- Le règlement de la cotisation annuelle.

En cas de première inscription au club, les documents suivants sont à fournir en complément des précédents :

- 1 photo d'identité,
- 1 copie de la pièce d'identité ou de tout autre document permettant de justifier votre identité.

Montant des cotisations par catégories :

Section	Années	Cotisation annuelle
Flag +17	1999 et avant	90 € (60€ à compter du 1 ^{er} Février)
Flag U17	2000/2001	70 € (50€ à compter du 1 ^{er} Février)
Football américain +19	1997 et avant	180 € (120€ à compter du 1 ^{er} Février)
Football américain U19	1998/1999/2000	165 € (110€ à compter du 1 ^{er} Février)
Football américain U16	2000/2001	150 € (100€ à compter du 1 ^{er} Février)
Flag + Football américain		20% de réduction sur le montant total des deux cotisations

L'association des Loups Blancs de Choisy le Roi.

Bureaux des Loups Blancs 2016/2017 :

Président : Jean-Pierre Isidor	0628660055
Trésorier : Duncan Thiriez	0601128918
Secrétaire : Stéphane Vert Virgil Mondy	0667350107 0617398577





OMS Choisy
Stade Jean Bouin
39/41 rue Pompadour
94600 Choisy-le-Roi

Intendant : Mathieu Faudeux	0668449446
------------------------------------	------------

Mail : lesloupsblancs.footus@gmail.com

Les entraînements :

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Foot U16	19h30-21h		18h30-20h	
Foot U19	19h30-21h		18h30-20h	
Foot +19	19h30-21h	20h-22h	19h30h-21h30	14h-16h

	Parc inter. plaine nord
	Gymnase Joliot Curie
	Parc du grand godet
	Salle de musculation Victor Hugo (Passage Guimas, Choisy-le-Roi)

Les matchs :

Pour les équipes de football américain les matchs ont lieu le samedi ou le dimanche.
Pour l'école de foot et le flag les matchs ont généralement lieu le samedi ou le dimanche.
Cependant il peut arriver qu'ils aient exceptionnellement lieu un soir en semaine.

Fiche de l'adhérent.

État civil

Nom :

Prénom :

Né le :/...../..... A Nationalité :

Coordonnées de contact de l'adhérent

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Tel. Domicile : Tel. Portable :

Adresse e-mail :

Coordonnées de contact du responsable légal

Si l'adhérent est mineur

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Tel. Domicile : Tel. Portable :

Adresse e-mail :

Informations complémentaires

Profession ou études en cours :

Profession du père :

Profession de la mère :

Informations joueur

Section choisie (cochez la case correspondant à votre choix) :

Flag Football Américain Flag + Football américain

Poids : Taille : Nombre d'années d'expérience :

Age : Poste(s) joué(s) : Intéressé par quel(s) poste(s) :

Surnom :

Motivations/ambitions :

.....

.....

Qu'attendez vous de vos coaches et des entraînements?

.....

.....

Commentaires (Traitements, allergies)

.....

.....

.....

Date et signature

Du responsable légal pour les adhérents mineurs

Fait à

Le

Signature

La signature du présent document atteste que le futur adhérent accepte le règlement intérieur du club. En cas de non-respect, il pourra se voir sanctionner.

Je soussigné Responsable de

Autorisation et attestation.

Autorise / n'autorise pas *

Les responsables du club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ainsi que de faire transporter l'adhérent nommé ci-dessus dans l'établissement hospitalier le plus proche.

Autorise / n'autorise pas *

L'adhérent nommé ci-dessus à monter dans un véhicule du club, d'un responsable du club ou de tout autre transporteur privé, en vue de se rendre sur des manifestations liées au club.

Autorise / n'autorise pas *

Les Loups Blancs à utiliser des photos et vidéos de l'adhérent nommé ci-dessus pour nos supports de communication ainsi que pour les médias.

Autorise / n'autorise pas *

Les Loups Blancs à utiliser les informations de l'adhérent nommé ci-dessus (nom, prénom, date de naissance) pour son site internet.

(* rayer la mention inutile)

Atteste être informé

- Des risques inhérents à la pratique du Football Américain et / ou du Flag.
- De la procédure à suivre en cas d'accident survenu lors d'un événement lié au club.
- Des produits et méthodes interdites liés à la pratique du Football Américain et / ou du Flag en compétition.
- Que tout matériel prêté par le club est sous la responsabilité de l'adhérent nommé ci dessus. En cas de perte ou de non entretien, le club encaissera la caution déposée lors du prêt du matériel.
- Que tout matériel mis à disposition par le club devra être restitué avant le 30 juin. Dans le cas contraire, le club encaissera la caution liée au matériel non rendu.
- Être informé que tout matériel prêté par le club pourra être réclamé en cours de saison.

Date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

Du responsable légal pour les adhérents mineurs

Fait à Le

Signature :

Règlement intérieur.

1. Les entraînements débutent à l'heure indiquée. Il faut donc prévoir d'arriver avec suffisamment d'avance pour s'équiper.
2. Prévenir votre entraîneur en cas de retard ou d'absence (mobile ou réseaux sociaux).
3. Vérifier que vous êtes bien équipé avant de rentrer sur un terrain.
4. Dégager le terrain à la fin d'un passage (bouteilles d'eau, papiers etc ...).
5. Bien s'hydrater lors des entraînements et des matchs.
6. S'entraîner au maximum de ses capacités, à défaut prévenir votre coach en cas de blessure ou de maladie.
7. Ne pas retirer son casque lorsque vous êtes dans l'aire de jeu.
8. Être concentré et attentif à ce qui est dit.
9. Ne pas hésiter à poser des questions si vous n'avez pas compris.
10. Le temps de jeu en match est proportionnel à la présence aux entraînements.

L'équipement.

En match :

Casque noir et grille blanche, épaulières, protège dents de couleur vive (ni blanc, ni transparent), maillot et pantalon de match fournis par le club (à rendre à la fin de chaque match), pads de protection (cuisses, genoux, hanches et coccyx), chaussettes noires, crampons moulés ou vissés (métal interdit et d'une longueur inférieure à 12,7 mm).

A l'entraînement :

Casque + grille, épaulières, protège dents de couleur vive (ni blanc, ni transparent), pads de protection (cuisses, genoux, hanches et coccyx).

L'attaque utilise un maillot blanc et la défense utilise un maillot noir.

Contrat de location.

Nom et Prénom :
Catégorie :
.....

Le présent contrat est souscrit entre le souscrivants référencé ci-avant et le club des Loups Blancs. Il s'étend pour une durée d'une saison et ne saurait dépasser ce délai.

Modalités

Le club des Loups Blancs loue l'équipement nécessaire à la pratique du football américain dans la limite de ses stocks moyennant que le souscrivants s'acquiesce des frais de location, s'élevant, pour une saison, à 30€ pour un casque et à 30€ pour une épaulière, et fournisse un chèque de caution de 250€ pour un casque et de 150€ pour une épaulière. Les paiements par chèques sont à établir à l'ordre des Loups Blancs. Le reste du matériel nécessaire à la pratique du football américain est à acquiesce par le pratiquant.

Pour les seniors :

La première année de location, le joueur peut demander un casque et / ou une épaulière. La seconde année de location, le joueur ne pourra demander qu'un seul élément (un casque **ou** une épaulière). A partir de la troisième saison au sein du club, le joueur ne pourra plus prétendre au système de location.

L'équipement loué demeure la propriété du club tout au long de la saison.

Le club peut en exiger la restitution à tout moment. En cas de non restitution le club est en droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis.

Lors d'une absence prolongée (blessure, maladie...) ou d'un arrêt, le joueur est tenu de prévenir le club dans les plus brefs délais et de rapporter son équipement afin qu'il puisse servir à d'autre. A son retour son équipement, ou un autre équivalent, lui sera rendu. En cas de non restitution le club est en droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis. En cas d'arrêt de la pratique du football américain en cours de saison, le joueur est tenu de rapporter son équipement dans les plus brefs délais. Dans ce cas, le joueur ne pourra demander le remboursement partiel ou total de sa location. En cas de non restitution le club est en droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis.

Remise du matériel :

Une date de remise de matériel vous sera donnée au plus vite une fois le dossier d'inscription complet et validé par le club, merci de bien vouloir la respecter, ceci pour une meilleure fluidité de service pour notre intendant. Attention un joueur non équipé ne pourra pas prétendre participer aux entraînements.

Des packs de protections vous seront également proposés selon le stock, au prix de 90€. Celui-ci est composé de protections hanches, coccyx, coquille et pads cuisses et genou, short avec insertion, protège dents et ceinture. Libre à vous de les acheter par vos propres moyens.

Attention ses éléments sont obligatoire.

Restitution matériel :

Une date de restitution du matériel loué vous sera communiqué par l'intendant, merci de bien vouloir respecter cette date. En cas d'empêchement merci de prévenir dans les plus brefs délais l'intendant du club, si cela n'est pas respecté les chèques seront encaissés par le club sans préavis.

Tout joueur ayant manqué à ses obligations contractuelles au cours d'une saison et demandant une location lors des saisons suivantes pourra se voir placé sur une liste d'attente. Dans ce cas, sa demande de location sera examinée après les autres demandes et honorée en fonction des stocks restants.

Obligations du joueur

L'équipement contribue à la protection du joueur, celui-ci est donc en charge de **son entretien**, notamment en terme de propreté : le casque doit être régulièrement lavé (à l'eau claire et au savon, pas de dissolvants, pas d'éponges récurrentes). Lorsque des pièces sont à changer, prévoir de venir suffisamment à l'avance avant l'entraînement afin d'effectuer les réparations.

Aucun autocollant figurant sur le casque ne devra être enlevé d'aucune manière que ce soit. Tout contrevenant pourra voir sa caution ou partie de sa caution encaissée à titre de dommage.

Aucun autocollant, autres que ceux éventuellement distribués par les entraîneurs et / ou les dirigeants, ne devra être apposé sur le casque.

Toute dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement entraînera l'encaissement de la caution.

Obligations du club

Le club s'engage à louer des équipements en état d'utilisation et permettant une protection optimale des joueurs. En cas d'usure avancée du matériel, le joueur peut, lorsque l'équipement lui est remis, demander à ce qu'il soit réparé ou échangé. Le club est seule juge pour définir si l'équipement est réparable ou si il doit être échangé.

Lors de la restitution du matériel par le joueur, le club doit, si l'équipement est en bon état, restituer le chèque de caution versé lors de la souscription du présent contrat.

Si des réserves sont émises quant à l'état du matériel, le club dispose d'un délai de deux mois pour rendre la caution au joueur. Dans ce cas, il est porté sur le contrat une mention faisant état des réserves et la date à laquelle elles sont émises.

Date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

Du responsable légal pour les adhérents mineurs

Fait à Le

Signature

Encart réservé au club

Paiement

Type	Montant
Chèque n° :	
Chèque n° :	
Chèque n° :	
Chèque n° :	
Chèque n° :	
Banque :	
Espèces	

Suite à la nouvelle loi Sapin II, les chèques de caution ont une validité maximale de 6 mois, c'est pour cela que nous vous demanderons 2 chèques de caution pour la location de matériel.



AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT

FOOTBALL AMÉRICAIN / FLAG / CHEERLEADING

Je soussigné, Madame / Monsieur :

résidant au :

.....

autorise notre fils, notre fille :

à participer aux déplacements organisés par l'association sportive :

dans le cadre des entraînements et des compétitions.]

En cas d'accident

Nous autorisons le responsable de la section

du club des |

A prendre les dispositions nécessaires pour transporter notre fils, notre fille :

Et en cas d'urgence de la/le faire hospitaliser et opérer.

Personne à contacter en cas d'accident :

- Mère : Tél :
- Père : Tél :
- Autre : Tél :

Numéro de sécurité sociale * :

Mutuelles complémentaire * :

Votre médecin de famille * : Tél :

*joindre les photocopies

Fait à :

Le :

Signature

Fédération Française de Football Américain

79, rue Rateau - 93120 La Courneuve - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71 - www.ffa.org - ffa@ffa.org

Fédération affiliée au CNOSF - Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - SIRET n°348 985 276 00032 / APE n°9319 Z



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés
de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M. Mme Melle Nom : Prénom :
 Nom de Jeune Fille : Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Profession (nature exacte) :
 Téléphones : fixe mobile
 Email :
 Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé d'adhérer à SPORTMUT
 de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60^{ème} anniversaire
 Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :
 mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.
 Autres dispositions :

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 <input type="checkbox"/>	A 2 <input type="checkbox"/>	A 3 <input type="checkbox"/>	A 4 <input type="checkbox"/>	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 <input type="checkbox"/>	B 2 <input type="checkbox"/>	B 3 <input type="checkbox"/>	B 4 <input type="checkbox"/>	
Formule C :	C 1 <input type="checkbox"/>	C 2 <input type="checkbox"/>	C 3 <input type="checkbox"/>	C 4 <input type="checkbox"/>	
Formule D :	D 1 <input type="checkbox"/>	D 2 <input type="checkbox"/>	D 3 <input type="checkbox"/>	D 4 <input type="checkbox"/>	
Formule E :	E 1 <input type="checkbox"/>	E 2 <input type="checkbox"/>	E 3 <input type="checkbox"/>	E 4 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres choix : _____ _____					_ _ _ _ , _ _ _ _ € Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 Janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à le

Signature de l'adhérent*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
 Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le Numéro siren n° 422 801 910
 2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - ☎ : 01 53 04 86 86 - 📠 : 01 53 04 86 87

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.
Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4^{ème} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE 0 / FEDERATIONS

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.



**DEMANDE DE LICENCE - FFFA
SAISON 2016/2017**

Club :

INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Adresse :

Code postale : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité : JAF : Oui Non

LICENCE

À remplir en cas de renouvellement
Numéro de licence :

Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur) :

CHOIX DE LA LICENCE

FOOTBALL AMERICAIN		FLAG		CHEERLEADING	
Catégorie	Casé à cocher	Catégorie	Casé à cocher	Catégorie	Casé à cocher
Loisir U10	<input type="checkbox"/>	Loisir U8	<input type="checkbox"/>	Loisir U8	<input type="checkbox"/>
Loisir U12	<input type="checkbox"/>	Loisir U11	<input type="checkbox"/>	Loisir U11	<input type="checkbox"/>
Compétition U12	<input type="checkbox"/>	Compétition U11	<input type="checkbox"/>	Compétition U11	<input type="checkbox"/>
U12 surclassé U14	<input type="checkbox"/>	U11 surclassé U13	<input type="checkbox"/>	U11 surclassé Junior	<input type="checkbox"/>
Loisir U14	<input type="checkbox"/>	Loisir U13	<input type="checkbox"/>	Loisir Junior	<input type="checkbox"/>
Compétition U14	<input type="checkbox"/>	Compétition U13	<input type="checkbox"/>	Compétition Junior	<input type="checkbox"/>
U14 surclassé U16	<input type="checkbox"/>	U13 surclassé U15	<input type="checkbox"/>	Junior surclassé en seniors	<input type="checkbox"/>
Loisirs U16	<input type="checkbox"/>	Loisir U15	<input type="checkbox"/>	Loisir senior	<input type="checkbox"/>
Compétition U16	<input type="checkbox"/>	Compétition U15	<input type="checkbox"/>	Compétition senior	<input type="checkbox"/>
U16 surclassé U19	<input type="checkbox"/>	U15 surclassé U17	<input type="checkbox"/>	Entraîneur	<input type="checkbox"/>
Loisirs U19	<input type="checkbox"/>	Loisir U17	<input type="checkbox"/>	Dirigeant	<input type="checkbox"/>
Compétition U19	<input type="checkbox"/>	Compétition U17	<input type="checkbox"/>	Juge	<input type="checkbox"/>
U19 surclassé senior	<input type="checkbox"/>	U17 surclassé + 17 ans	<input type="checkbox"/>		
Loisirs Senior	<input type="checkbox"/>	Loisir + de 17 ans	<input type="checkbox"/>		
Compétition Senior	<input type="checkbox"/>	Compétition + de 17 ans	<input type="checkbox"/>		
Issus d'un championnat majeur	<input type="checkbox"/>	Entraîneur	<input type="checkbox"/>		
Entraîneur	<input type="checkbox"/>	Dirigeant	<input type="checkbox"/>		
Dirigeant	<input type="checkbox"/>	Arbitre	<input type="checkbox"/>		
Arbitre	<input type="checkbox"/>				
Total :	<input type="text"/>	Total :	<input type="text"/>	Total :	<input type="text"/>

Le demandeur est informé qu'il doit être assuré avant de pratiquer la discipline à laquelle il adhère. De plus il reconnaît avoir reçu une notice établie par un assureur attirant son attention sur l'intérêt à souscrire une assurance de personne couvrant les dommages corporels, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs formules de garanties et avoir été informé de leurs modalités. Si le licencié ne souhaite pas souscrire à l'assurance proposée par la Fédération, il doit cocher la case suivante et faire parvenir à son club et à la fédération, une attestation d'individu(e) accident couvrant sa pratique sportive.

Le : / /

CERTIFICAT MEDICAL ANNUEL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents

contre-indiquant la pratique du : **FOOTBALL AMERICAIN** en tant que : Joueur

Arbitre

FLAG en tant que : Joueur

Arbitre

CHEERLEADING en tant que : Joueur

Signature et cachet du médecin :

A _____, le _____

DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur, en respect du règlement médical de la FFFA et sous réserve de pouvoir présenter un électrocardiogramme de repos

Je soussigné(e), Docteur
diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin :

A _____, le _____